

## **Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 18 juillet 2014**

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, E. Zgainski, M. Bussery, R. Tissot,  
G. Nicolas, J.P. Bernard, J. Padet

Secrétaire de séance : J. Botheron

### **Décisions modificatives**

A la demande de la trésorière des finances publiques :

somme de 850€ à transférer du budget assainissement section fonctionnement vers section investissement

Vote : **11 voix POUR**

régularisation d'amortissements budget assainissement

Vote : **11 voix POUR**

### **Admission en Non Valeur**

A la demande de la trésorière des finances publiques, M. le Maire expose la situation de l'ex. gérante du commerce qui est redevable d'une somme de 309,52€ à la commune, correspondant à des loyers impayés. Pour clore cette situation, M. le Maire propose deux possibilités :

Exercer des mesures de poursuites

Déclencher une procédure d'Admission en Non-Valeur (abandon de la créance).

Après débat, et compte-tenu de la situation actuelle, le CM adopte la procédure d'Admission en Non valeur

Vote : **10 voix POUR - 1 ABSTENTION**

### **Régularisation d'heures complémentaires d'un contrat aidé**

Une employée de l'école en contrat aidé, en plus de ses heures normales de travail a effectué, en 2013 et 2014, 117 heures complémentaires pour assurer le bon fonctionnement du service (garderie, remplacement de collègue, cantine, etc...)

Le C.M. donne son accord pour le paiement de ces heures complémentaires.

Vote : **11 voix POUR**

### **Commission d'appel d'offres**

En application de l'article 22 du code des marchés publics, dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée du maire, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Le 24 avril 2014, le C.M. ayant désigné 4 membres titulaires, cette commission n'est pas régulièrement constituée.

En référence à l'article 22 du code des marchés publics, le C.M. a désigné :

Président : G. Moncelon

Membres Titulaires : J. Botheron, X. Reynard, J. Padet

Membres Suppléants : G. Nicolas, R. Tissot, P. Morel

### **Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

En application du décret N°95-635 du 6 mai 1995, M. le Maire présente le rapport établi au titre de l'exercice 2013 en ce qui concerne le service public d'eau potable, compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY)

Le C.M. adopte ce rapport    Vote : **11 voix POUR**

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2013**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente ce rapport établi au titre de l'exercice 2013 et qui permet d'informer les usagers.

Le C.M. adopte ce rapport    Vote : **11 voix POUR**

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2013**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente ce rapport établi au titre de l'exercice 2013 et qui permet d'informer les usagers.

Le C.M. adopte ce rapport **Vote : 11 voix POUR**

### **Adoption de la convention d'utilisation de la plate forme intercommunale de broyage de déchets verts au lieu dit Chassagny à Epercieux St Paul**

Pour pouvoir bénéficier de cette plate forme, une convention d'utilisation doit être établie entre la commune de Néronde et la Communauté de Communes de Balbigny.

Cette convention traite des engagements de la commune utilisatrice et de la collectivité propriétaire. Elle est valable pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le C.M. adopte cette convention **Vote : 11 voix POUR**

### **Adoption de la convention ERDF**

Par cette convention ERDF, dans le cadre de sa mission de concessionnaire et de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, cherche à faciliter l'information et l'orientation des élus et des collectivités.

ERDF s'engage :

- à mettre à disposition de la commune un interlocuteur privilégié
- à mettre à disposition de la commune, et pour son usage exclusif un N° d'appel destiné au dépannage
- à informer la commune lors des incidents significatifs survenus sur le réseau électrique de son territoire
- à faciliter l'information sur les raccordements
- à apporter une réponse à la commune à toutes ses réclamations écrites
- à informer la commune de la programmation des chantiers de son territoire

Cette convention est établie pour une durée de 2 ans

Le C.M. adopte cette convention **Vote : 11 voix POUR**

### **Demande de subvention**

L'union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale de la Loire, sollicite la commune pour le versement d'une subvention pour couvrir les frais de fonctionnement (courrier, déplacements, formation).

Ces délégués interviennent 2 fois par an à l'école de Néronde.

Le C.M. décide d'accorder une subvention exceptionnelle de **80€**

**Vote : 11 voix POUR**

### **Mise en place des rythmes scolaires – Conséquences financières**

Quelques informations :

- Ils se dérouleront les vendredis A/M de 13h15 à 16h15 dans les 2 salles de l'ancienne cure (préau et salle d'animation).
- Une réunion d'information des parents est programmée le jeudi 4 septembre.
- Le personnel est composé des 2 aides maternelles en place à l'école, dont l'une suit une formation BAFA.
- Possibilité d'interventions ponctuelles extérieures qui pourront éventuellement amener une demande de participation financière des familles.
- Evaluation du dispositif mis en place au bout d'un an.
- Conséquences financières : achat de matériel pédagogique, jeux, couchettes, frais de nettoyage, de chauffage, d'électricité...
- Au niveau de l'intercommunalité, la commission Enfance/Jeunesse établit un diagnostic évaluant la réalité et les besoins de chaque commune. Cela pourra permettre une mutualisation des moyens et des propositions d'animation.

### **Zone de captage de l'ancienne distribution des eaux de Néronde**

Suite au courrier de Mme Deweer- Palais du 24 février 2014 concernant la propriété de la zone où est implanté le « puits » départ de l'ancienne canalisation des eaux de Néronde.

Documents rassemblés pour l'étude de cette affaire:

- un acte de vente en date du 26 septembre 1911
- diverses copies d'actes notariés en date des 04 et 08 janvier 2010 et novembre 1957
- Extrait du cadastre « Napoléon » de 1832
- Plan du chemin « des Bruchets » dressé par l'Agent Voyer de l'arrondissement de Roanne le 29 novembre 1840
- Plan du projet d'alimentation en eau de la commune de Néronde, dressé par l'Agent Voyer de l'arrondissement de Roanne le 25 janvier 1861, approuvé par le maire de Néronde le 10 février 1862 et par le Préfet de la Loire le 20 février 1862.
- Extrait du cadastre actuel rénové en 1968 ( absence de document contestant cette rénovation)
- Divers documents : croquis du puits, photos.

A l'issue de ces recherches, examen de documents, constatations, les conclusions suivantes se dégagent :

- Il n'y a aucun document prouvant une servitude
- Aucun document ou convention n'ont été établis avec les propriétaires riverains successifs
- Sur tous les documents la zone du « puits » est dessinée et tracée comme propriété de la commune de Néronde

### **Dossier HLM**

Situation actuelle : OPHEOR (ex. Roanne Habitat) a fait une proposition de relogement au dernier locataire. A l'issue de cette démarche une régularisation de l'accord entre OPHEOR et la Commune pourra être engagée.

La question de la suite à donner se pose . Les membres du C.M. sont invités à réfléchir à cette question.

### **Dossier de proposition de vente de terrain par M. Robert**

M. le Maire indique qu'il a fait effectuer une étude de faisabilité concernant ce dossier. Il propose de prendre rendez-vous avec M. Robert pour évoquer ce projet. Le C.M. est d'accord avec cette démarche.

### **Travaux connexes autoroute A89**

Faisant suite au remembrement des terrains dans la zone de l'autoroute A89, les travaux connexes à l'aménagement foncier devraient débuter à partir du mois de septembre. Pour la commune de Néronde, ces travaux consistent à l'élargissement de certaines portions de la route de Chazelles entre le carrefour de la croix Maladière et les 4 chemins.

**Cette opération est entièrement financée par les A.S.F (Autoroutes du Sud de la France).**

### **Dossiers en cours – Questions diverses**

X. Reynard

- signale la convention passée entre l'école et le LPR pour l'utilisation du gymnase qui s'élève à **4,50€ / heure**

J. Botheron

- fait remarquer que les **frais** correspondant aux travaux de reconstruction du mur de soutènement de la route départementale RD1-1 aux abords du virage du lycée **ont été entièrement à la charge du Conseil Général de la Loire.**
- fait part d'une solution de l'entreprise Eurovia pour 2 petits murs de soutènement au parking Volland. Il s'agit d'ouvrages de type « Gabion » (carcasse grillagée remplie de pierres).  
Une rapide consultation des membres du C.M. entérine cette solution (**9 voix Pour – 1 voix Contre – 1 Abstention**)

J.P.Bernard

- participera à la réunion de la commission Environnement de la Communauté de Communes de Balbigny le 21 juillet

#### M. Bussery

- fait le point sur le fleurissement et signale la tournée du jury le 13 août
- présente un devis des Ets Bouchut pour la fourniture de 900 plants de *Lonicera Acuminata* pour un montant de **1633,50€ TTC** afin de végétaliser la butte de l'aire de jeux du stade. La plantation n'est pas prévue dans ce chiffrage. Le C.M. est d'accord pour demander un devis à une autre entreprise.
- demande que l'approbation du compte-rendu précédent soit inscrite à l'ordre du jour de la séance du C.M.

#### J. Padet

- fait part de la demande d'une habitante de La Chapelle qui souhaite l'élagage d'un tilleul communal. Une entreprise spécialisée sera contactée.
- Donne des informations sur le site Internet de la commune

#### G. Planche

- signale qu'une première réunion de la commission chargée de déterminer le nom des rues a eu lieu.
- Indique la visite de M. Coassy le 21 juillet pour déterminer l'implantation des panneaux d'entrée de village de la Route du Textile
- rappelle les manifestations à venir

#### P. Morel

- présente 2 propositions du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) concernant l'éclairage public.
  - Travaux de renouvellement des lampes à vapeur de mercure
    - Montant des travaux : 25457€ HT – **participation de la commune : 13492€HT**
  - Travaux pour coupure de nuit
    - Montant des travaux : 9754€HT – **participation de la commune : 5170€HT**

La décision de ces travaux sera prise ultérieurement, pour une inscription éventuelle au budget 2015

#### G. Moncelon

- signale le versement d'une subvention de **1884€** du Conseil Général au titre de la viabilité hivernale et l'octroi d'une subvention de **6900€** pour divers travaux au titre de l'enveloppe cantonale 2014 du Conseiller Général
- donne lecture d'un courrier d'une habitante de Néron de demandant l'autorisation d'organiser une séance de cinéma en plein air dans le quartier du Pilon. M le Maire répondra positivement

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Gérard Moncelon

Jean Botheron

